

Au nom d'Allah, le Gracieux, le Miséricordieux

Résumé du sermon du vendredi 22 janvier 2016

Le cinquième Calife (atba) a commencé son sermon avec un verset du Saint Coran, pour montrer clairement que le but d'une sanction imposée à un coupable c'est la réforme et le perfectionnement moral.

﴿وَلَا يُجِبُ الظَّالِمِينَ﴾ (الشورى 40) 40

" Le paiement d'un préjudice est une sanction proportionnelle ; mais celui qui pardonne et *par là* apporte une réforme, sa récompense est auprès d'Allāh. Assurément, Il n'aime pas les injustes." (Saint Coran, chapitre 42, verset 41)

Il ajoute ; Etant donné que l'objectif est le pardon, avant d'infliger une peine on doit se demander si le châtement sera propice à la réforme. Si après réflexion et après avoir étudié le cas du coupable, l'on conclut que le coupable pourra se réformer grâce au pardon, en ce cas il faudra l'absoudre. Si la punition sera plus favorable à la réforme, il faudra le réformer. En tout cas, la punition doit être proportionnelle au mal commis. Si la punition est disproportionnée, ce sera de l'injustice. D'ailleurs, Allah n'aime pas l'injustice. Le but d'une sanction imposée à un coupable est la réforme et le perfectionnement moral. Ainsi, l'Islam nous demande de respecter ce principe : de ne point mettre l'accent sur le châtement, mais sur la réforme.

L'Islam ne part pas aux extrêmes comme c'est le cas des religions du passé. Huzour (atba) nous donne le meilleur exemple du pardon dans la personne du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.). Quand il a constaté que les coupables se sont réformés, il a pardonné ses ennemis les plus cruels. La plupart de ceux à qui le prophète (pssl) avait pardonné, étaient des condamnés à mort.

Ils ont commis tout type d'exaction contre lui, ses proches et ses compagnons. Cependant quand l'ennemi a demandé pardon et a promis de vivre sa vie en accord aux injonctions d'Allah et de Son Prophète, le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) a tout oublié et lui a pardonné. L'Islam est une religion équilibrée qui, à tout époque, amène à faire reconnaître l'importance de ses enseignements : à savoir de juger en faveur du

coupable. Ceux qui se posent en défenseurs des droits de l'homme aujourd'hui se penchent dans une seule direction.

Le Messie Promis (a.s.) a présenté des explications à ce sujet à maints endroits et dans 13 livres. Il affirme qu'un facteur important à prendre en considération est l'effet de la punition ou du pardon sur la société. Si l'indulgence est en train d'inciter davantage les criminels, dans ce cas la punition doit primer à la place de l'indulgence.

Dans un autre endroit le Messie Promis (a.s.) a comparé les beaux enseignements de l'Islam avec ceux de la Torah et des Evangiles. Il n'y a pas trace de l'évocation du pardon et de l'indulgence. En fait, ces ouvrages ne concernaient que des périodes et des peuples particuliers. Or, le Coran nous a montré une voie sublime, exempt de toute démesure et qui est tout à fait en accord à la nature de l'homme. Cet enseignement qui préconise l'indulgence pour le but d'engendrer la réforme est incomparable.

Le Messie Promis (a.s.) déclare :

« Le paiement d'un préjudice est une sanction proportionnelle ; mais celui qui pardonne et *par là* apporte une réforme, sa récompense est auprès d'Allāh. Par exemple, si l'on abandonne un voleur, il s'entêtera et deviendra un bandit de grand-chemin. Il faudra le punir. Or, s'il y a deux employés et qu'il suffit d'un regard sévère pour que l'un d'eux soit pris de remords et soit conscient de ses erreurs et se réforme, une punition sévère, dans son cas ne sera pas appropriée. »

Il faudra faire foisonner la paix dans la société. Qui plus est il faudra chercher le plaisir de Dieu, car il n'aime pas les injustes. Qu'Allah nous accorde la possibilité de comprendre les enseignements du Coran et de les mettre en pratique.